Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel** **Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels** **1 ter, avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Youcef ELMEDDAH** **Tél : 01.49.55.51.07** **Fax : 01.49.55.56.17** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N2003-2090** **Date : 02 DECEMBRE 2003**

Date de mise en application : immédiate.

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexe :

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Instructions relatives au choix des lieux et des thèmes de stage en BTSA «Productions animales».

Bases juridiques :
- note de service DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 18 janvier 1995 : instructions relatives à l'épreuve n° 3 du premier groupe et à l'épreuve F du deuxième groupe ;
- arrêté du 5 août 1994 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA option «Productions animales».

Résumé : La présente note de service se propose d'élargir les choix concernant les lieux et thèmes de stage pour les candidats préparant le BTSA «Productions animales».

MOTS-CLES : BTSA PRODUCTIONS ANIMALES. STAGE. RAPPORT DE STAGE.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

…/…

Cette note de service a pour objet d'apporter des précisions sur les lieux et thèmes de stage possibles pour les candidats préparant le BTSA «Productions animales».

Le paragraphe II traitant du choix des lieux et des thèmes de stage en BTSA «Productions animales» de la note de service DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 18 janvier 1995 est ainsi remplacé par le texte ci-dessous.

CHOIX DES LIEUX ET DES THÈMES DE STAGE

Le choix du lieu et du thème de stage doit être fait, dès la première année, peu de temps après la rentrée scolaire, en fonction d'une part des aptitudes et des goûts personnels des candidats, d'autre part des possibilités d'accueil et d'encadrement des entreprises et organismes d'accueil. Cela suppose de la part des équipes pédagogiques la présentation aux candidats d'une vue d'ensemble du BTSA «Productions animales», notamment de ses modules techniques. Cependant, si la participation du candidat est essentielle, le ou (les) enseignant(s) plus spécialement chargé(s) des classes de BTSA a (ont) un rôle important à jouer :

- en aidant les candidats dans le choix du (ou des) lieu(x) de stage ;

- en mettant en place une base de données relative aux structures susceptibles d'accueillir en stage des candidats au BTSA «Productions animales» ;

- en participant au choix du thème du rapport de stage ; des contacts sont à établir avec le maître de stage et le thème du rapport doit être définitivement précisé dès le début du stage ;

- en guidant et conseillant le candidat dans son travail de rédaction du rapport de stage et dans la préparation de sa soutenance.

Les organismes et entreprises d'accueil et les thèmes choisis -qui sont évidemment liés- sont en relation avec la formation dispensée, celle d'un agent de relation-conseil de niveau III spécialisé dans le domaine de l'élevage ; l'élevage étant ici considéré comme «l'ensemble des activités qui assurent la production, l'entretien et l'utilisation des animaux domestiques» ou comme «l'ensemble des méthodes mises en œuvre pour produire des animaux dans le dessein de satisfaire les besoins des hommes».

Depuis quelques années, parallèlement à l'émergence de «crises» fortement médiatisées, les finalités de l'élevage français subissent une forte remise en cause. Sans perdre de vue la satisfaction de la demande -essentiellement alimentaire- en produits animaux, lui sont assignées, par une société de plus en plus fortement urbanisée, de «nouvelles fonctions» :

- aménagement du territoire et valorisation des ressources locales en même temps que respect accru de l'environnement et préservation des ressources naturelles, notamment la biodiversité ;

- exigence d'une qualité irréprochable des produits -spécialement quant à la sécurité sanitaire des aliments- tout en tenant compte des diverses «segmentations» du marché ;

- intérêt porté au bien-être animal et aux conditions d'élevage et d'exploitation des animaux ... sans parler du phénomène de société que constituent le nombre, la diversité et le rôle croissants des «animaux de compagnie».

…/…

En conséquence, l'enseignement agricole a pour mission de former des techniciens dont l'activité ne doit plus seulement être centrée sur la conduite de systèmes de production ayant fait leurs preuves. Ils doivent aussi assurer le conseil et la gestion vis-à-vis :

- de systèmes de production diversifiés -voire «alternatifs», y compris quant aux espèces animales exploitées-, respectueux de l'environnement dans une perspective de durabilité ;

- de systèmes de production répondant à des exigences croissantes de qualité des produits, exigences formalisées dans des cahiers des charges de plus en plus précis, contraignants et «territorialisés» ;

- de systèmes de production caractérisés par des exploitations et des troupeaux agrandis, recherchant meilleure productivité du travail et diminution des coûts tout en prenant en compte les exigences liées au respect du bien-être animal et de l'environnement.

En outre, au niveau des perspectives professionnelles des techniciens supérieurs en productions animales, on ne doit pas négliger le domaine des animaux de compagnie et de loisir, qui ouvre sur un marché de l'emploi tangible, conséquent et sans doute encore riche de promesses.

Les points évoqués ci-dessus, en particulier l'évolution récente des activités d'élevage dans notre pays -et plus généralement dans le monde occidental- et de leurs relations à la société, plaident pour un élargissement des thèmes et des problématiques jusqu'alors admis pour la réalisation du stage et du rapport de stage en BTSA «Productions animales». Sans renier l'obligation que ***le thème retenu concerne des problèmes techniques et économiques de l'élevage traités à un niveau BTSA dans une perspective zootechnique***, on peut envisager d'en élargir le champ en dépassant le cadre «classique» lié aux processus d'élevage des animaux de ferme.

Ainsi, outre les lieux et thèmes habituellement retenus, apparaissent également recevables des lieux et des thèmes de stage relatifs à :

- une exploitation d'élevage, dans la mesure où la taille et le fonctionnement du (des) troupeau(x) permettent d'exprimer clairement une problématique zootechnique de niveau BTSA. La problématique doit ici explicitement se distinguer de celle qui sous-tend l'épreuve n° 3 du BTSA «Analyse et conduite de systèmes d'exploitation», centrée sur le fonctionnement et les résultats d'un système d'exploitation. En BTSA «Productions animales», elle peut, par exemple, avoir trait à l'organisation, aux résultats et à la valorisation des productions ou à l'opportunité et à la faisabilité de l'adoption d'innovation technique, ou encore à la question du bien-être animal en ferme. Bien entendu demeure par ailleurs la possibilité de dépasser le cadre de l'exploitation et d'élargir l'étude à un groupe d'exploitations, à une petite région agricole, etc. ;

- une structure de transformation, voire de commercialisation, dans la mesure où est clairement identifiée une problématique mettant en relation la qualité et la valorisation d'une production animale avec des façons de produire et/ou une organisation des producteurs, spécialement lorsqu'elles sont régies par un cahier des charges existant ou à construire. En BTSA «Productions animales», la problématique doit ainsi formellement se différencier de celles qui peuvent être énoncées en BTSA «Industries agroalimentaires» ou en BTSA «Technico-commercial», centrées pour l'essentiel sur l'étude de procédés de transformation ou sur l'étude de démarches et d'opérations de mise en marché ;

- une question liée à la valorisation d'un territoire par une production animale, ou une question liée à une problématique environnementale en relation avec la production animale, ou encore une question liée au respect du bien-être animal dans différentes situations (élevage, transport, abattage). En BTSA «Productions animales», la problématique a impérativement pour point de départ une question zootechnique, se distinguant ainsi du cas du BTSA «Gestion et protection de la nature» ;

…/…

- une production animale mettant à contribution toute espèce domestique au sens large, c'est-à-dire toute espèce qui fait l'objet d'élevage à des fins économiques et vis-à-vis de laquelle l'homme agit, à des degrés divers, sur le contrôle de l'alimentation, de la reproduction et sur la protection contre les agressions. De ce fait, ne sont *a priori* exclues que les espèces relevant de l'aquaculture, qui restent du domaine particulier au BTSA «Productions aquacoles». Il faut cependant souligner que le thème du rapport doit impérativement avoir trait à des questions d'élevage : ainsi, si une question relative à l'élevage d'un gibier apparaît recevable, doit en revanche être exclue toute problématique portant exclusivement sur la gestion de faune sauvage, sans lien explicite avec des pratiques d'élevage.

Chaque fois qu'il y a doute de l'équipe pédagogique sur la pertinence et la validité du lieu et du thème de stage, une demande d'accord préalable doit être adressée à la présidence du jury.

C'est particulièrement le cas de :

- stage dans une seule exploitation d'élevage ;

- stage dans une unité de recherche où le candidat participe à des travaux d'expérimentation sur un sujet extrêmement précis, original ou approfondi ;

- stage concernant une production animale très particulière ;

- stage pour lequel l'accès aux données ou la diffusion de résultats risquent d'être soumis à confidentialité ;

- stage effectué simultanément par plusieurs candidats dans le même organisme et portant sur des thèmes voisins.

La demande d'accord préalable doit être faite avant le 1er mars de la première année de formation ; elle doit comporter une note du candidat explicitant ses motivations et un avis circonstancié des enseignants après consultation du maître de stage pressenti.

Les établissements devront faire parvenir au Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) organisateur du BTSA, ***au plus tard pour le 1er mai de la première année de formation***, les lieux de stage, thèmes de rapports et maîtres de stage de leurs candidats ; les modalités de cette information seront précisées par le SRFD.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE